

BAREME PRIMES DIVERSES

Applicable à compter du

1 avril 2018

PERSONNEL INTERVENANT PENDANT LA 1/2 HEURE DE CASSE - CROUTE

(Note N° 12056 et 12057 du 31/01/1961)

. Primes journalières :	- Surveillance et Contrôle des entrées et sorties	----->	1,14 €
	- Surveillance et Intervention sur installations	----->	1,39 €

AJUSTEURS OUTILLEURS " METTEURS AU POINT SOUS PRESSES "

(Note N° 18844 du 30/10/1968)

. Primes journalières :			
	- Professionnels en période de formation dans cette spécialité :		
	P . 1 - P . 2	----->	2,02 €
	P . 3	----->	3,34 €
	- Ajusteurs Outils P . 3 metteurs au point sous presses	----->	3,34 €

CONDUCTEURS POIDS LOURDS " CIRCUIT EXTERIEUR "

(Note N° 5820 du 25/04/1974 et 0724 du 15/02/1989)

. Prime journalière	----->	4,02 €
. Prime forfaitaire mensuelle pour le personnel en équipe	----->	52,57 €

PRIME FORFAITAIRE DE SECOURISTE

(cf. Note N° 4 787 du 31-03-1971)

----->	80,85 €
--------	---------

PRIME MENSUELLE DE RENDEMENT ET DE REGULARITE

(s'ajoutant aux appointements base 35h. pour la détermination des taux d'heures supplémentaires)

E.T.A.M. (Sce. courrier cdf 00745 - 00643 - 00686)	de	----->	40,46 €
	à	----->	84,98 €